

**Nombre de membres****en exercice:** 11**Séance du 21 mars 2024**

L'an deux mille vingt- quatre et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée le 13 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de M. Guy GIMEL.

**Présents :** 8**Sont présents:** Guy GIMEL, Daniel BREIL, Olivier ROCHE, Chrystèle GENEZ, Patrice GILLET, Solange CAVANIÉ, Cyril FOUILLOUX-ROUX, Eric BATUT**Votants:** 8**Absents:** Fabien MOMBRUN, Marie - Laure LONCHAMBON, Josiane GUYTARD**Secrétaire de séance:** Olivier ROCHEApprobation du procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2024.Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

Avant de définir ces zones, le conseil municipal souhaite informer les habitants sur la question. Un flyer sera distribué pour justifier de la consultation publique. Les élus ne souhaitent pas de projets trop étendus, avec de grandes surfaces. Ensuite, le conseil définira des zones susceptibles d'accueillir ces énergies renouvelables diverses et variées (éolien, photovoltaïque, aérothermie, moulin à eau...) lors d'une réunion spécifique.

Subventions aux associations 2024 - DE 2024 06

Le Maire présente les demandes de subvention pour cette année et rappelle celles versées en 2023.

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions ci- dessous et les inscrira au budget primitif.

ASSOCIATIONS	Montant
ADIL 46	50,00 €
AFM TELETHON	100,00 €
AFSEP	100,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	250,00 €
AMICIAL	150,00 €
APE RIBAMBELLE RPI	200,00 €
ASP CORREZE	150,00 €
ASSOCIATION Un chemin de St Jacques	50,00 €
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA VALLEE	300,00 €
ASSOCIATION DES CHASSEURS	300,00 €
ASSOCIATION ENTRAIDE	70,00 €
ASSOCIATION MULTI-RENCONTRE DU RIONET	300,00 €
ASSOCIATION RAYON DE SOLEIL	50,00 €
ASSOCIATION SSIADPA SANTE AVENIR	250,00 €
COMITE DE JUMELAGE DES 4 ROUTES DU LOT	200,00 €
Ecole de Vayrac (Classe de Mer)	120,00 €
FITNESS LOT	100,00 €
Musée de la Résistance Cahors	100,00 €
RAYON STRENQUELOIS	300,00 €
RESTOS DU CŒUR DU LOT	150,00 €
SECOURS POPULAIRE DU LOT	150,00 €
STRENQUELS ANIMATION	300,00 €
RADIO VICOMTE	50,00 €
CMA DU LOT	160,00 €
ADSM46	50,00 €
JUDO CLUB MEYSSAC	50,00 €
COLLEGE DE SAINT CERE (séjour artistique Italie)	50,00 €
COLLEGE DE MARTEL (séjour linguistique)	100,00 €
ONACVG DU LOT	50,00 €

#### Vote des taux de fiscalité directe locale - DE 2024 07

Le conseil municipal décide de maintenir les taux 2024 par rapport à 2023 comme suit:

- Taxe d'habitation : 7,96 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,17 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 145,15 %

Monsieur le Maire précise que le taux des ordures ménagères va augmenter cette année.

#### Alignement chemin de Ribande

Selon le géomètre de SOTEC PLAN, il convient d'aligner cette voie par rapport aux parcelles privées limitrophes et de modifier le cadastre. Après avoir pris rendez- vous avec chaque riverain, la commune va devoir lancer une enquête publique.

#### Préparation budgétaire

Monsieur le Maire souligne que le budget doit être voté avant le 15 avril 2024.

Le conseil décide d'adhérer au CAUE du Lot.

Les élus repoussent le projet d'amélioration de la salle polyvalente à l'an prochain ainsi que l'amélioration énergétique des logements communaux.

#### Ciné Belle Étoile 2024 - DE 2024 08

Les membres souhaitent déposer leur candidature pour cette année. Ce projet permet de rassembler les habitants dans un moment de convivialité.

#### Élaboration du PLUI- H

Les élus participent aux réunions de travail activement. Monsieur le Maire annonce que le projet va être bientôt arrêté.

#### Projet enfouissement HTA Strenquels- PS FER ROUGE

Le bureau d'études d'ENEDIS a envoyé le plan et la convention d'autorisation de passage pour la ligne électrique à Ripane. Les membres du conseil donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

La seule prescription est de remettre en état la route de la Fontaine.

#### Informations et questions diverses

- Prochaine journée de nettoyage des chemins le 27 avril au matin. Une autre session aura lieu à l'automne;
- Signalisation des chemins en cours;
- Prévention incendie: Débroussaillage obligatoire dans un rayon de 50 mètres autour de chaque habitation.
- Prochaines élections européennes le 9 juin 2024 de 8h à 18h.

Le Maire,  
Guy GIMEL



ROCHE JOLIVIER